



Nendaz Panorama

N° 137 — août 2023

02

Vie scolaire
Rentrée 2023

10

Le dossier
Centre
médico-social

15

L'interview
De l'eau qui coule
presque de source

19

Agriculture
Dossiers
et projets

23

La Municipalité
Décisions du
Conseil communal

26

L'agenda
Août-Décembre

Personnel enseignant : les départs et les engagements

Cette rentrée scolaire marque le départ de quatre enseignants et l'engagement de sept nouveaux.

LES DÉPARTS

Amélie Pignat et Kémya Freysinger, enseignantes à l'école primaire, Antonino Carrera et Elisabeth Maret enseignants au cycle d'orientation, s'en vont poursuivre leur carrière professionnelle sous d'autres cieux. Nous les remercions pour tout ce qu'ils ont pu apporter à notre école et nous leur souhaitons plein succès.

LES ENGAGEMENTS

Pour compléter l'équipe pédagogique, le Conseil communal de Nendaz, sur proposition de la Commission «Enseignement et formation professionnelle», a procédé aux désignations suivantes (*voir ci-contre*).

Les Conseils communaux, les Commissions scolaires de Nendaz et Veysonnaz ainsi que la direction des écoles leur témoignent leur confiance et les remercient par avance pour leur implication dans l'instruction et l'éducation de la jeunesse de nos deux communes.

EN QUALITÉ D'ENSEIGNANTES PRIMAIRES



Célia Laveaux



Marion Gross



Marine Despland



Audrey Vérolet



Sophie Guntern

EN QUALITÉ D'ENSEIGNANTES AU CYCLE D'ORIENTATION



Dorothée
Odouard-Guilbaud



Myriam Vuignier

Horaires des classes

CENTRE SCOLAIRE HAUTE-NENDAZ

Matin		Après-midi	
Sonnerie	08 h 25	Sonnerie	13 h 40
Début des cours	08 h 30	Début des cours	13 h 45
Récréation	10 h 00	Récréation	15 h 15
Fin des cours	11 h 50	Fin des cours	16 h 20

CENTRE SCOLAIRE BASSE-NENDAZ

Matin		Après-midi	
Sonnerie	08 h 00	Sonnerie	13 h 15
Début des cours	08 h 05	Début des cours	13 h 20
Récréation	09 h 35	Récréation	14 h 50
Fin des cours	11 h 25	Fin des cours	15 h 55

CENTRE SCOLAIRE BAAR

Matin		Après-midi	
Sonnerie	08 h 25	Sonnerie	13 h 35
Début des cours	08 h 30	Début des cours	13 h 40
Récréation	10 h 00	Récréation	15 h 10
Fin des cours	11 h 50	Fin des cours	16 h 15

CENTRE SCOLAIRE APROZ

Matin		Après-midi	
Sonnerie	08 h 10	Sonnerie	13 h 25
Début des cours	08 h 15	Début des cours	13 h 30
Récréation	09 h 45	Récréation	15 h 00
Fin des cours	11 h 35	Fin des cours	16 h 05

CENTRE SCOLAIRE VEYSONNAZ

Matin		Après-midi	
Sonnerie	08 h 00	Sonnerie	13 h 25
Début des cours	08 h 05	Début des cours	13 h 30
Récréation	09 h 35	Récréation	15 h 00
Fin des cours	11 h 25	Fin des cours	16 h 05

CENTRE SCOLAIRE CYCLE D'ORIENTATION

Matin		Après-midi	
Sonnerie	08 h 15	Sonnerie	13 h 40
Début des cours	08 h 20	Début des cours	13 h 45
Récréation	09 h 55	Fin des cours	16 h 15
Fin des cours	11 h 50		



Le centre scolaire d'Aproz.

© Sonia Delèze



Le cycle d'orientation de Basse-Nendaz.

© Aline Fournier

Les enfants doivent être présents dans la cour d'école, au plus tard, au moment de la sonnerie.

JOURS DE CONGÉ

- En plus du mercredi après-midi,
- Les 1H ont congé tous les après-midis ainsi que le mercredi matin ;
 - Les 2H ont congé le lundi matin et le mercredi matin ;
 - Les 3H et 4H ont congé le mercredi matin, exception pour les 4H d'Aproz qui ont congé soit le lundi matin soit le mercredi matin.

Les enseignants par classe

ÉCOLE PRIMAIRE

Bâtiment de la Cure à Haute-Nendaz

1H-2H : **Mélanie Crettenand** et Emmanuelle Corbaz
1H-2H : **Elisabeth Maillard**

École de Haute-Nendaz

3H : **Murielle Délèze** et Mélanie Crettenand
4H : **Anne Lang**
4H : **Lucille Schärer**
5H : **Julien Fragnière**
6H : **Fabrice Fournier**
7H : **Annick Rosales de la Rosa** et Marion Gross
8H : **Fabienne Lathion** et Ingrid Hochepped
Enseignantes AC&M : Laureline Hache, Céline Guntern
Appui pédagogique intégré : Céline Darioli
Soutien pour les élèves allophones : Paola Nogueira
Études dirigées : Marion Gross et Annick Rosales de la Rosa
Médiation : Laureline Hache

École de la Biolette à Basse-Nendaz

1H-2H : **Cynthia Meunier**
1H-2H : **Margaux Fournier** et Valentine Bouille
3H : **Marie-Antoinette Glassey** et Ingrid Hochepped
4H : **Lauriane Demierre**
5H : **Célia Laveaux**
5H-6H : **Mélanie Theytaz** et Laura Fournier
6H : **Evelyne Fragnière** et Svetlana Zelenovic Bijelic
7Ha : **Sylvie Glutz** et Ingrid Hochepped
7Hb : **Oriana Joly**
8H : **Audrey Vérolet**
Enseignante AC&M : Laureline Hache
Appui pédagogique intégré : Stéphanie Carruzzo
Soutien pour les élèves allophones : Paola Nogueira
Études dirigées : Mélanie Theytaz
Médiation : Paola Nogueira

École d'Aproz

1H-2H : **Patricia Délèze** et Sophie Guntern
1H-2H : **Christelle Maytain** et Annick Rosales de la Rosa
3H : **Anne Clerc** et Marie-Françoise Pitteloud
3H : **Kathleen Bourban**
4H : **Melissa Iannace**
5H : **Bastien Aymon** et Paola Nogueira
6H : **Jean-Denis Lathion**
7H-8H : **Marie-Cécile Praz** et Fanny Délèze
Enseignante AC&M : Ingrid Hochepped
Appui pédagogique intégré : Céline Darioli
Soutien pour les élèves allophones : Paola Nogueira
Études dirigées : Paola Nogueira
Médiation : Paola Nogueira

École de Baar

1H-2H : **Joëlle Fournier** et Sophie Guntern
3H-4H : **Morgane Fournier** et Valentine Bouille
Appui pédagogique intégré : Marilyne Favre
Enseignante AC&M : Laureline Hache

École de Veysonnaz

1H-2H : **Nathalie Bex Fragnière**
3H-4H : **Janine Délèze** et Marilyne Favre
5H-6H : **Aude Fragnière**, Margaux Fournier et Karyn Fournier
7H-8H : **Marine Despland**, Jérôme Fournier et Céline Guntern
Enseignante AC&M : Céline Guntern
Appui pédagogique intégré : Marilyne Favre
Études dirigées : Margaux Fournier
Médiation : Marilyne Favre

Enseignant ressource pour le Vivre ensemble à l'école – ERVE

Jérôme Fournier

Éthique et culture religieuse

Dans les classes de 2H à 8H, les cours d'éthique et culture religieuse sont assurés par :

Yvan Delaloye	Nadia Fendrych
Martin Fendrych	Jean-Philippe Glassey
Anne-Lyse Métrailler	Félicien Roux

CYCLE D'ORIENTATION

Professeurs titulaires

9CO1 : Elodie Buchs	10CO2 : Sébastien Verstrepen
9CO2 : Dorothée Odouard-Guilbaud	10CO3 : Vincent Bollin
9CO3 : Lise Broccard	11CO1 : Elodie Praz
9CO4 : Vinciane Glassey	11CO2 : Michel Wicky
10CO1 : Caroline Lathion	11CO3 : Wilson Zenhäusern

Professeurs

Valérie Romailleur	Yvan Fournier
Romain Délèze	Stéphanie Freville-Thouly
Annabelle Crettenand	Samantha Charbonnet
Emmanuel Praz	Ingrid Hochepped
Auréli Fournier	Petra Stupnová
Myriam Vuignier	

Enseignement spécialisé et médiation

Denise Le Corre-Fournier

Soutien pour les élèves allophones

Denise Le Corre-Fournier

LISTE DE CLASSE

Les parents recevront par courriel le nom du professeur titulaire de leur enfant.

Plan de scolarité

2023

Lu
Ma
Me
Je
Ve
Sa
Di

AOÛT				
	1	2	3	
		7	14	21 28
	1	8	15	22 29
	2	9	16	23 30
	3	10	17	24 31
	4	11	18	25
	5	12	19	26
	6	13	20	27

SEPTEMBRE					
	3	4	5	6	7
		4	11	18	25
		5	12	19	26
		6	13	20	27
		7	14	21	28
	1	8	15	22	29
	2	9	16	23	30
	3	10	17	24	

OCTOBRE						
	7	8	9	10	11	12
		2	9	16	23	30
		3	10	17	24	31
		4	11	18	25	
		5	12	19	26	
		6	13	20	27	
		7	14	21	28	
	1	8	15	22	29	

Lu
Ma
Me
Je
Ve
Sa
Di

NOVEMBRE					
	12	13	14	15	16
		6	13	20	27
		7	14	21	28
	1	8	15	22	29
	2	9	16	23	30
	3	10	17	24	
	4	11	18	25	
	5	12	19	26	

DÉCEMBRE					
	16	17	18	19	20
		4	11	18	25
		5	12	19	26
		6	13	20	27
		7	14	21	28
	1	8	15	22	29
	2	9	16	23	30
	3	10	17	24	31

- Jours entiers de classe
- Demi-journées de classe
- Jours fériés

2024

Lu
Ma
Me
Je
Ve
Sa
Di

JANVIER					
	21	22	23	24	25
	1	8	15	22	29
	2	9	16	23	30
	3	10	17	24	31
	4	11	18	25	
	5	12	19	26	
	6	13	20	27	
	7	14	21	28	

FÉVRIER					
	25	26	27	28	29
		5	12	19	26
		6	13	20	27
		7	14	21	28
	1	8	15	22	29
	2	9	16	23	
	3	10	17	24	
	4	11	18	25	

MARS					
	29	30	31	32	33
		4	11	18	25
		5	12	19	26
		6	13	20	27
		7	14	21	28
	1	8	15	22	29
	2	9	16	23	30
	3	10	17	24	31

Lu
Ma
Me
Je
Ve
Sa
Di

AVRIL					
	34	35	36	37	38
	1	8	15	22	29
	2	9	16	23	30
	3	10	17	24	
	4	11	18	25	
	5	12	19	26	
	6	13	20	27	
	7	14	21	28	

MAI					
	38	39	40	41	42
		6	13	20	27
		7	14	21	28
	1	8	15	22	29
	2	9	16	23	30
	3	10	17	24	31
	4	11	18	25	
	5	12	19	26	

JUIN					
	42	43	44	45	46
		3	10	17	24
		4	11	18	25
		5	12	19	26
		6	13	20	27
		7	14	21	28
	1	8	15	22	29
	2	9	16	23	30

Horaires des transports scolaires

PRIMAIRES

	DÉPART MATIN		RETOUR MIDI		DÉPART APRÈS-MIDI		RETOUR APRÈS-MIDI	
Ligne Saclentse								
Bouillets	0805			1217	1315			1650
Bisse d'en Bas	0810			1212	1320			1645
La Rinde	0812			1210	1322			1643
Bifurcation Siviez	0815			1207	1325			1640
Télécabine				1202	1330			
Station				1200	1332			
École	0820			1155	1335			1625

Ligne Pracondu (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Pracondu	0803							1645
Prachavio	0805							1642
La Péroua	0808							1639
Rte de la Péroua 20	0809							1638
Les Veillas	0810							1637
Télécabine	0811			1202 ¹	1330 ¹			1636
Station	0813			1200 ¹	1332 ¹			1634
Le Chaëdo	0815							1632
École	0820			1155 ¹	1335 ¹			1627

¹ bus Saclentse

Ligne Pracondu (mercredi)

Pracondu	0803			1214				
Prachavio	0805			1212				
La Péroua	0808			1209				
Route de la Péroua 20	0809			1208				
Les Veillas	0810			1207				
Télécabine	0811			1206				
Station	0813			1204				
Le Chaëdo	0815			1202				
École	0820			1157				

Ligne Sornard - La Poya - Basse-Nendaz

Sornard	0735			1145	1255			1615
La Poya	0740			1140	1300			1610
La Biolette	0750			1130	1310			1600

Ligne Aproz (pour Bieudron)

Bieudron	0750			1200	1305			1630
Aproz	0805			1140	1320			1610

Ligne Aproz (pour Coor)

Coor	0745			1200	1305			1630
Aproz	0805			1140	1320			1610

Ligne Condémines - Fey - Basse-Nendaz

Condémines	0730		1155		1250			1625
Moralla	0740		1150		1300			1620
Fey	0745		1145		1305			1615
Basse-Nendaz (cour)	0755		1130		1315			1600

Ligne Baar - Basse-Nendaz

	5H-8H	1H-4H	5H-8H	1H-4H	5H-8H	1H-4H	5H-8H	1H-4H
Baar	0745	0820	1150	1150	1255	1330	1615	1615
Brignon	0748	0815	1145	1155	1300	1320	1610	1620
Beuson	0753	0810	1135	1200	1305	1315	1605	1625
Basse-Nendaz	0758		1132	1205	1310	1310	1600	1630

Ligne Veyonnaz

Veyonnaz, station	0745			1143	1315			1625
Clèbes (Nendaz), village	0750			1138	1320			1620
Veyonnaz, bif. Clèbes	0755			1135	1325			1615

CYCLE D'ORIENTATION

	DÉPART MATIN		RETOUR MIDI		DÉPART APRÈS-MIDI		RETOUR APRÈS-MIDI	
Veyonnaz								
Veyonnaz, station	0745			1214	1310			1644
Clèbes (Nendaz), village	0750			1209	1315			1639
Veyonnaz, bif. Clèbes	0755			1206	1312			1636
Beuson, bif Veyonnaz				1200	1324			1630
Basse-Nendaz (village)	0805			1153	1333			1623

Haute-Nendaz

	COURSEHoraire		DOUBLURE		COURSEHoraire		DOUBLURE	
Haute-Nendaz, télécabine		0755		1216		1312		1643
Haute-Nendaz, poste		0757		1214		1314		1641
Haute-Nendaz, village		0802		1209		1319		1635
Sornard	0754		1211		1314		1638	
Saclentse	0758		1207		1318		1634	
Basse-Nendaz (village)	0804	0811	1201	1159	1324	1328	1628	

Baar

Baar	0759			1201	JUSQU'AU 10.12.23 1324	DÈS LE 11.12.23 1319		1631
Brignon	0802			1158	1327	1322		1628
Beuson, bif Veyonnaz	0805			1156	1330	1325		1626
Basse-Nendaz (village)	0808			1153	1333	1328		1623

Aproz

Aproz, village	0742			1214	1317			1650
Fey, village	0750			1206	1325			1640
Condémines	0759							1633
Basse-Nendaz (village)	0810			1157	1335			1623
Bieudron	0725			1230 ²				1705
Aproz	0740			1215 ²				1648

² uniquement le mercredi midi

OSP – Orientation scolaire, professionnelle et de carrière

La permanence d'orientation scolaire et professionnelle du cycle d'orientation de Nendaz a pu, grâce à une collaboration efficace avec la direction et les titulaires, recevoir les jeunes et les parents qui le souhaitent au fil de l'année.

Les sujets abordés ont été principalement le choix de la filière scolaire et du métier de l'élève, un équilibre à trouver entre école, économie et souhaits de carrière. Le projet qui se construit alors demande différentes actions et réflexions en famille jusqu'à sa réalisation par l'élève.

LES COMPÉTENCES (SAVOIR-FAIRE, SAVOIR ET SAVOIR-ÊTRE) POUR RÉALISER SES PROJETS

Avec le nouveau cours d'éducation des choix (EDC), les élèves développent différentes compétences nécessaires pour avancer efficacement vers leur 1^{er} choix. Bien sûr savoir trouver et gérer les informations sur les formations et le tissu économique est important, mais il s'agit aussi d'entraîner la réflexion sur soi, ses qualités, sa capacité d'action et d'organisation ainsi que les attitudes à adopter dans le contact avec les entreprises. Parmi les compétences stimulées par le cours EDC, notons également la capacité de décider en apprenant à faire des choix et la préparation au changement.

Ainsi le processus d'orientation débute en 9^{CO} avec des bases pour chaque compétence, avance en 10^e avec des actions et outils personnalisés comme les CV, les lettres et les stages et se poursuit en 11^e par la conscience des étapes nécessaires pour atteindre ses buts dans le futur et la mise en action.

Pour soutenir ce processus en famille, les parents peuvent accéder à la plateforme numérique EDC pour suivre la progression de leur enfant; s'inscrire à la newsletter de l'OSP pour les informations valaisannes utiles mais aussi visionner les capsules vidéo transmises par la direction du CO.

CHOIX DES ÉLÈVES LIBÉRÉS DE LA SCOLARITÉ À NOTRE CONNAISSANCE EN JUIN 2023

Parmi les 57 élèves en fin de scolarité obligatoire, 5 ont décidé de poursuivre leur scolarité au CO; 1 dans le Haut-Valais, 2 seront en préapprentissage, 1 en année transitoire et 2 à la SCAI à Martigny.

Les choix des autres élèves en fin de 11 CO sont présentés ci-dessous.

18 élèves se sont inscrits dans les filières scolaires post-obligatoires suivantes :

- 1 élève: Collège, voie directe vers les universités
- 8 élèves: École de culture générale (ECG), options maturité spécialisée Santé, Social, Enseignement
- 9 élèves: École préprofessionnelle (EPP), bases scolaires, suite du processus d'insertion ou d'étude

À noter que **16 élèves de 10 CO** ont choisi de se rendre au collège dès l'an prochain.

4 élèves ont choisi un apprentissage en école de métier (semestres

en école, semestres pratiques) :

- 1 élève: École de commerce (EC), avec maturité professionnelle économie
- 2 élèves: EPTM, École professionnelle technique et des métiers
- 1 élève: EPIC, École professionnelle intercantonale de la chimie

24 élèves ont préféré un apprentissage dual (principalement chez un patron, AFP en 2 ans; CFC 3 ou 4 ans)

- 1: Agricultrice
- 1: Assistante médicale
- 2: Assistantes en pharmacie
- 1: Automaticien
- 2: Coiffeuses
- 1: Cuisinier
- 1: Dessinateur en architecture
- 1: Electricien de montage
- 1: Forestier-Bûcheron
- 1: Géomaticien
- 1: Gestionnaire du commerce de détail
- 2: Horticulteurs Paysagistes
- 1: Installatrice électricienne
- 1: Maçon
- 1: Mécatronicien en remontée mécanique
- 2: Mécaniciens en maintenance lourd et léger
- 1: Médiaticienne
- 2: Menuisier-ères ébénistes
- 1: Peintre

Merci aux chefs d'entreprise qui collaborent activement avec le CO et permettent aux jeunes un premier contact avec le monde du travail.

Isabelle Dettwiler Lorétan
Permanence OSP du CO Basse-Nendaz

Contacts utiles

DIRECTEUR

Pierre-Michel Bagnoud
079 515 15 10

ADJOINTS À LA DIRECTION DES ÉCOLES

Maryline Praz, 079 733 02 71
Jérôme Fournier, 078 751 52 50
Wilson Zenhäusern, 079 583 26 42

SECRETARIAT

Anne-Marie Arona, 027 289 58 02
annemarie.arona@edu.vs.ch
Natacha Follonier, 027 289 58 02
natacha.follonier@edu.vs.ch

ORIENTATION SCOLAIRE

Isabelle Dettwiler-Lorétan
027 289 58 19
isabelle.dettwiler@admin.vs.ch

CANTINE DES ÉLÈVES DU CO

Info sur www.nendaz.org/cantineco
027 289 58 20
(ne pas appeler entre 12h et 14h)
uape.direction@nendaz.org

UAPE

À Nendaz : UAPE Le Nend'Jardin
Info sur www.nendaz.org/uape
027 289 58 20
(ne pas appeler entre 12h et 14h)
uape.direction@nendaz.org

À Veysonnaz : La Bricoline
Info sur www.veysonnaz.org/vie-locale/structures-accueil/creche-et-uape-la-bricoline
027 565 94 64
labricoline@netplus.ch

L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES DE NENDAZ-VEYSONNAZ

L'association de parents d'élèves de Nendaz et Veysonnaz (APENV) a été créée afin de construire des liens entre l'école et la famille. Elle proposera différentes activités durant l'année scolaire 2023-2024.

L'APENV collabore avec la direction des écoles et les enseignants afin de relayer les préoccupations des parents.

Elle a également pour rôle de recueillir les suggestions des parents et de les informer. Elle organise des activités/conférences/ateliers pour les enfants et les adultes.



L'association vous propose plusieurs activités pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Comme chaque année depuis sa création, l'APENV organise une **distribution de pommes** dans tous les centres scolaires.
- Cette année, l'association collaborera à nouveau avec **l'office du tourisme** pour un projet en commun.
- Nous proposerons toujours notre **activité de Pâques**.
- Quelques conférences et ateliers **pour les parents** seront mis sur pied.
- Nous espérons pouvoir proposer des ateliers et conférences **pour les enfants**.
- Quelques **nouveaux projets** vont faire leur apparition pour cette année scolaire.
- ...

DEVENIR MEMBRE

Si vous souhaitez être tenu informé des activités de l'APENV et soutenir ses actions, n'hésitez pas à en devenir membre (cotisation de 30.- par

famille et par année scolaire). Vous bénéficierez également d'un tarif préférentiel sur les activités payantes. Pour toutes questions ou inscriptions, un email : apenv@outlook.com. Suivez-nous aussi sur Facebook : L'APENV.



Association des parents d'élèves de Nendaz et Veysonnaz

Les News de la rentrée



© Droits réservés

APPEL AUX ÉTUDIANTS... ET AUX AUTRES

Tout au long de l'année :

- **des enseignants doivent être remplacés.** Ce rôle indispensable au bon fonctionnement de notre école est ouvert à toute personne titulaire d'une maturité, avec l'aide et le soutien de la direction d'école. Les personnes intéressées par des remplacements sont invitées à s'inscrire sur la base de données ISM de l'état du Valais à l'adresse: <https://ism.vs.ch> et à prendre contact avec la direction des écoles de Nendaz et Veysonnaz.
- **des élèves, des apprentis et des étudiants recherchent de l'aide.** Tu es étudiant, avec de bonnes connaissances dans une ou l'autre matière? Inscris-toi auprès de l'association «Après 4 heures»: <https://après4h.ch>

APPEL AUX SOCIÉTÉS LOCALES

L'intégration des enfants et des jeunes dans nos sociétés locales est un enrichissement extraordinaire que l'école souhaite soutenir. Plutôt qu'une distribution de flyers qui se perdent souvent en route, nous vous proposons dorénavant d'intervenir directement dans nos écoles pour présenter votre art et vos activités, à travers une animation pédagogique qui saura créer l'intérêt des enfants. Merci de contacter la direction des écoles pour l'organisation.

NOUVEAUTÉS POUR LES DEMANDES DE CONGÉ

Dès cette année, chaque famille pourra bénéficier de deux jours de congé «joker» pour raisons familiales, de loisirs ou de développement personnel. Ces congés doivent être annoncés

un mois à l'avance à l'enseignant-e titulaire de votre enfant au moyen du document «Demande de congé pour une demi-journée ou plus» qui se trouve sur le site communal: www.nendaz.org/demandecongé.

Ce même document permet la demande de congé exceptionnel pour un événement imprévu, pour raisons de santé, pour une convocation ou pour le regroupement familial des Fêtes de fin d'année.

ENGAGEMENT D'UN ENSEIGNANT RESSOURCES POUR LE VIVRE ENSEMBLE

Un enfant qui se comporte mal est un enfant qui va mal ou qui a mal.

Si nous avons la chance de vivre dans un milieu socioculturel protégé, la mission de l'école qui est d'intégrer chaque enfant et de seconder la famille dans son éducation devient toujours plus complexe. Vivre ensemble, suivre des règles, gérer ses frustrations et ses émotions n'est plus un acquis évident des enfants à l'entrée à l'école. Avant de pouvoir enseigner, il faut d'abord pallier ces manques.

Afin de soutenir les enseignants dans ce défi difficile, nous allons pouvoir compter dès cette année sur l'engagement d'un enseignant ressources pour le vivre ensemble, grâce à l'expérience de Jérôme Fournier. Proposer des activités de prévention, intervenir directement dans les classes auprès des élèves au comportement difficile et développer les outils de gestion à disposition des enseignants seront ses principales tâches pour cette première année d'expérimentation.

Centre médico-social : présentation et prestations

Le Centre médico-social régional Sion-Hérens-Conthey a débuté son activité le 1^{er} janvier 2021, suite à la fusion des cinq CMS subrégionaux (CMSS) de la région (le CMSS de Sion, le CMSS des Coteaux du Soleil, le CMSS du Coteau, le CMSS du Vallon de la Printse, le CMSS du Val d'Hérens). Il remplit de nombreuses missions sur ses différents sites.

Sur la base d'un mandat de l'Etat du Valais, il offre une large palette de prestations médico-sociales :

- Aide et soins à domicile, y compris des soins pédiatriques
- Aide et insertion sociale
- Livraison de repas à domicile, visite et transport de personnes à mobilité réduite
- Consultation parents-enfants
- Gestion d'appartements à encadrement médico-social
- Exploitation du Foyer de jour «Le Temps Présent»

La nouvelle entité compte désormais plus de 500 collaborateurs. Elle déploie ses prestations à partir de cinq sites correspondant aux sièges des anciens CMS subrégionaux. L'ancrage local est une valeur importante du CMS sur laquelle il s'appuie pour offrir des prestations de qualité sur les trois districts de Sion, Hérens et Conthey. La nouvelle organisation permet par exemple d'offrir des soins infirmiers spécialisés à domicile sur l'ensemble des sites de manière harmonisée.

La coordination régionale a aussi été un atout important pour faire face à la crise de Covid-19 en **permettant aux collaborateurs des sites moins touchés par la pandémie de venir en soutien à ceux qui faisaient face à une très forte augmentation des demandes de soins à domicile.**

L'AIDE ET SOINS À DOMICILE DU CMS RÉGIONAL SION-HÉRENS-CONTHEY (CMSR SHC)

Le service d'aide et soins à domicile du CMSR SHC est au bénéfice d'un **mandat de prestations** du Canton

du Valais. Ce dernier demande de garantir l'accès à toutes les prestations, à l'ensemble de la population domiciliée ou en séjour dans la région ainsi qu'à leurs proches, en collaboration avec les partenaires du réseau sanitaire et social.

Historique du CMS à Nendaz

1978

Le domaine de la santé est confié à un service d'aide familiale auquel la population peut faire appel en cas de besoin (maladie, assistance aux personnes âgées) – effectif de 2 personnes.

1985

Le Conseil d'Etat valaisan a reconnu d'utilité publique la création d'un centre médico-social à Nendaz et son subventionnement à hauteur de 50% des déficits. Recrutement d'infirmières avec un statut d'employées communales – effectif de 5 personnes en 1992.

1994

Création de l'Association du Centre médico-social du Vallon de la Printse pour pouvoir bénéficier des subventions fédérales – ses employés ne sont plus attachés au personnel communal.

2021

Fusion des cinq CMS subrégionaux (CMSS) de la région (le CMSS de Sion, le CMSS des Coteaux du Soleil, le CMSS du Coteau, le CMSS du Vallon de la Printse, le CMSS du Val d'Hérens) et création du Centre médico-social régional Sion-Hérens-Conthey – effectif de 500 collaborateurs dont 19 équivalents temps plein à Nendaz en 2022

Sa **mission** est d'offrir des prestations médico-sociales répondant aux attentes et besoins de la population en soutenant l'autonomie et la qualité de vie à domicile. Le bénéficiaire est **acteur et partenaire** de sa prise en charge: ses habitudes de vie, choix et valeurs sont respectés autant que possible. L'entourage est associé et au besoin soutenu. Chaque bénéficiaire peut s'adresser à un professionnel de référence qui est son interlocuteur privilégié et qui coordonne l'ensemble des interventions à domicile.

La palette de prestations de l'aide et des soins à domicile comprend ainsi:

- des soins infirmiers généraux et spécialisés: soins psychiatriques et psychogériatriques, soins palliatifs, soins des plaies, diabétologie, soins techniques, soins pédiatriques
- des soins de base
- de l'ergothérapie
- des conseils nutritionnels
- de la physiothérapie
- de l'aide pratique (accompagnement au ménage courant, aux courses et à la préparation des repas)
- de l'accompagnement pour le bénéficiaire et de la relève au proche aidant (présence d'un collaborateur du CMS pour la réalisation d'activités quotidiennes et de loisirs)
- du soutien social (aide pour les démarches administratives, etc.)
- du soutien aux proches aidants
- des prestations de conseils, soutien et préventions aux familles avec des enfants de 0 à 4 ans.

Les prestations de soins et soins de base, d'ergothérapie, de conseils nutritionnels et de physiothérapie sont prises en charge par l'assurance maladie de base. Nous vous renseignons volontiers sur le financement des autres prestations.

Les interventions sont possibles 24/24 heures, 7/7 jours pour les prestations de soins planifiées. Le

CMSR SHC peut répondre à une nouvelle demande dans les 4 heures si cela est nécessaire; il n'est pas un service d'urgence.

Les prestations spécifiques suivantes sont également proposées:

- **Foyer de jour «Le Temps présent»**, à Sion: cette structure offre 15 places d'accueil à la journée à des personnes âgées dépendantes domiciliées sur le territoire du CMSR SHC. Les professionnels de l'aide et des soins à domicile et ceux du foyer de jour travaillent en interdisciplinarité.
- **Appartements à encadrement médico-social**: ces 13 logements sans barrières architecturales sont situés à Sion à proximité des divers services et commerces. Ils répondent notamment aux besoins d'intégration sociale, de sécurité et de soins. Le CMS propose un accompagnement individualisé pour l'aide et les soins à domicile, des animations et un soutien social des résidents.
- **Haut comme 3 pommes**: ce lieu accueille les enfants de 0 à 4 ans et leur famille pour un moment de partage, d'écoute, de rencontre et de détente pour tous.

Près de **400 professionnels** aux compétences multiples, formés dans pas moins de **10 métiers** travaillent en interdisciplinarité pour permettre la réalisation de la mission: infirmière; assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC), aide familial-e, assistante socio-éducatif(-ve) (ASE), aide en soins et accompagnement (ASA), auxiliaire de santé, auxiliaire de ménage, assistant-e social-e, ergothérapeute et diététicien-e.

L'organisation régionale et locale du service permet d'offrir des prestations de proximité tenant compte des spécificités locales tout en assurant une prise en charge complète et harmonisée sur tout le territoire de la région. Elle garantit également

BONNE RETRAITE À MARIE-JOSÉ FRAGNIÈRE!



Marie-José Fragnière a pris sa retraite en 2022 après 36 ans de service dont de très nombreuses années en tant qu'infirmière responsable.

Elle avait pris ses fonctions en 1986 et a donc accompagné le fort développement de l'aide et des soins à domicile à Nendaz et tous les changements de structure. Elle a dû faire face à différents défis, entre augmentation des prestations, gestion d'une équipe toujours plus grande et contraintes administratives croissantes. Elle n'en a pas pour autant oublié ses qualités humaines, ayant toujours un sourire ou un mot pour remonter le moral de ses collègues.

Nous souhaitons à Marie-José Fragnière de profiter pleinement de sa retraite et la remercions chaleureusement pour sa fidélité et son rôle très précieux au service de la population nendette.

les mêmes conditions de travail aux collaborateurs (conditions salariales et sociales, horaires de travail, accès aux formations, etc.) ainsi qu'un développement conjoint. Elle se décline de la façon suivante:

- Une équipe locale d'aide et de soins dans chacun des cinq sites
- Une équipe régionale d'infirmières pour l'accueil et l'analyse des nouvelles demandes de prise en charge venant de l'hôpital et des médecins notamment; elle fait le lien avec l'équipe locale concernée

- Des équipes centralisées d'ergothérapie et de diététique qui collaborent avec les cinq équipes locales et délivrent des prestations sur tout le territoire du CMSR SHC
- Des compétences spécialisées présentes dans chaque équipe et coordonnées au niveau régional: infirmiers-ères spécialistes, formateurs-trices, évaluateurs-trices ménages et personnes ressources pour les proches aidants
- Un partage des compétences et ressources pour répondre aux besoins des bénéficiaires ainsi que pour pallier à un manque momentané de personnel et/ou de spécialistes dans une équipe locale
- Une collaboration spécifique avec des physiothérapeutes indépendants intervenant à domicile
- Un service de consultations parents-enfants avec une équipe d'infirmières de la petite enfance sur chaque site
- Une équipe d'infirmières en soins pédiatriques qui travaillent sur l'ensemble du Valais romand.

Cette organisation est en évolution constante pour répondre aux **enjeux de l'aide et soins à domicile**, principalement :

- la réponse à des besoins croissants liés au vieillissement de la population, à la volonté de rester à domicile soutenue par les collectivités publiques ainsi qu'à des situations de plus en plus complexes et spécialisées à domicile
- l'évolution des professions de la santé et de la disponibilité d'une main d'œuvre soignante qualifiée.

L'AIDE ET SOINS À DOMICILE SUR LE SITE DE NENDAZ

L'aide et les soins à domicile de la commune de Nendaz connaît une forte croissance ces dernières années. Ainsi, si l'équipe interdisciplinaire du site de Nendaz était composée de 14 EPT (équivalent plein temps) fin 2020, elle comptait plus

L'AIDE ET SOINS À DOMICILE EN QUELQUES CHIFFRÉS CLÉS

	CMSR SHC	Site de Nendaz
Nombre de bénéficiaires moyens aide et soins dernier trimestre 2022	2450	250
Nombre d'heures de soins 2022	147 800	15 000
Nombre d'heures d'aide pratique (aide au ménage) 2022	63 000	5 000
Nombre de kilomètres parcourus 2021	1031000	108 000
Croissance prestations aide et soins 2021-2022	6%	16%

de 19 EPT fin 2022, soit une progression de plus de 35%. Nous remercions chaque collaboratrice et collaborateur ainsi que les équipes d'encadrement pour leur investissement professionnel.

Le volume de prestations de soins et de ménage a progressé de plus de 50% entre 2020 et 2022. Les prestations sont fluctuantes sur l'année avec une augmentation durant les périodes de vacances liée à la prise en charge de personnes séjournant à Nendaz. Grâce à la collaboration entre les équipes locales et régionales, toutes les prestations sont garanties à la population de Nendaz.

En outre, les professionnels de l'équipe de Nendaz sont fortement impliqués dans les différents groupes de spécialistes et groupes de projets du service d'aide et de soins. Ainsi, le site de Nendaz est, avec le site des Coteaux du Soleil, site pilote du projet d'individualisation des soins dont le but est d'améliorer la satisfaction des bénéficiaires, de limiter le nombre d'intervenants dans les situations tout en développant l'efficacité de l'organisation.

Dans ce contexte de forte progression, la réponse aux besoins de la population est le défi prioritaire du site de Nendaz. Le recrutement et la fidélisation du personnel, la mutualisation des compétences régionales et l'évolution de l'organisation en sont les principaux axes.

Contacts

Pour toute question ou besoin vous concernant ou concernant un proche, contactez-nous :

- Équipe d'accueil et analyse régionale des nouvelles demandes de prise en charge, 027 324 14 57, shc.soins@cms-smz.ch
- Aide et soins, site de Nendaz, 027 563 57 20, nendaz.isp@cms-smz.ch
- Claire-Lise Giannoni, 027 324 19 20 cheffe du service aide et soins claire-lise.giannoni@cms-smz.ch
- Site internet www.cms-sion-herens-conthey.ch

SERVICE PRESTATIONS SOCIALES SUR LE SITE DE NENDAZ

Les assistants sociaux ont plusieurs rôles :

- Écoute, information et conseil aux bénéficiaires
- Soutien pour trouver des solutions en cas de difficultés financières en sollicitant les différentes aides disponibles
- Soutien au niveau de la gestion des affaires courantes ainsi que pour l'obtention d'éventuels droits
- Suivi des mesures de placement
- Rôle dans la prévention
- Soutien aux étudiants dans les démarches de demandes de bourses cantonales et les bourses Pestalozzi.

Contact

Service des prestations sociales
Route de Nendaz 407
1996 Basse-Nendaz
027 563 57 60
nendaz.as@cms-smz.ch

Le CMS remercie tous ses précieux bénévoles

Le site de Nendaz du Centre médico-social régional Sion-Hérens-Conthey peut compter sur une quinzaine de bénévoles.

Ces derniers participent à permettre à des personnes âgées, malades ou à mobilité réduite de vivre à leur domicile en leur apportant des repas ou en les amenant à leurs rendez-vous médicaux ou à un foyer de jour. Un très grand merci à tous !

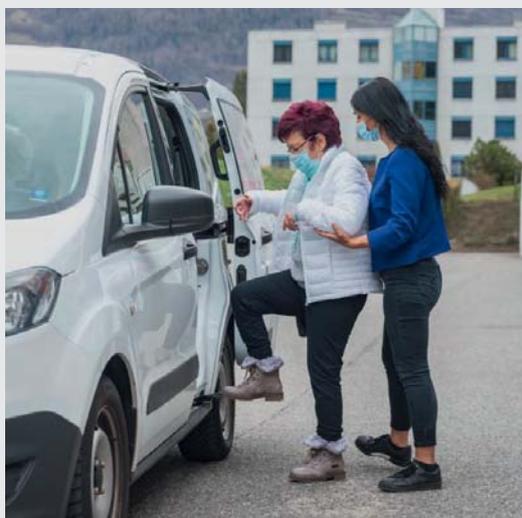
Jean-Pierre Beck et Jérôme Glassey ont accepté de parler de leur expérience de bénévoles. Peut-être vous donneront-ils l'envie d'apporter à votre tour votre pierre à l'édifice. En effet, le centre médico-social cherche toujours des personnes prêtes à donner un peu de leur temps libre et désireuses de rendre service, que ce soit quelques heures par mois ou par semaine (*voir annonce ci-contre*).

Grâce aux bénévoles, en 2022

11 019
repas ont été livrés à domicile

642
transports (médecin, etc.) ont été effectués

21 000 km
ont ainsi été parcourus



BENEVOLES CREATEURS DE RICHESSSES

Livraison de repas à domicile ou transport

Nous cherchons actuellement des personnes désirant offrir de leur temps afin de permettre à des personnes âgées, malades ou accidentées, de vivre chez elles dans les meilleures conditions possibles.

N'hésitez plus, contactez-nous !

CMS régional Sion-Hérens-Conthey

Site de Nendaz

Rte des Ecluses 32 – 1997 Haute-Nendaz

Service de bénévolat

Tél. : 027 563 57 01 - Tél. : nendaz.benevolat@cms-smz.ch



Vous désirez apporter votre pierre à l'édifice de la cohésion sociale ?

Vous aimez vous rendre utile ?

Vous désirez intégrer une équipe sympathique et motivée ?

Vous pouvez être celle ou celui qui fait la différence !

VOS MISSIONS

Apporter des repas à domicile.
Véhiculer les personnes pour des transports ponctuels ou réguliers.

(défraiements des km et assurance casco)

JEAN-PIERRE BECK

Jean-Pierre Beck est un retraité actif: en plus de gérer avec sa femme le B&B La Rose des Vents à Haute-Nendaz, il est, depuis mars 2021, bénévole pour le CMS une matinée par semaine pour la livraison de repas et sur demande pour des transports. Chauffeur professionnel de formation, il n'est pas « dépaycé » par les trajets qu'il effectue vers Sion, Sierre, Martigny et parfois même jusqu'au CHUV. Rendre service fait partie de sa philosophie de vie.

Quelle a été votre motivation pour devenir bénévole ?

J'ai lu une annonce du CMS relative à la recherche de nouveaux bénévoles. J'ai tout de suite appelé pour me proposer. Nous sommes sur terre pour nous entraider; quand on a la chance d'être en bonne santé, je trouve que c'est normal de le faire. Et à l'instar de la gestion d'un B&B, le bénévolat représente une très belle opportunité de rencontres et d'échanges. Je trouve que nous ne sommes pas faits pour vivre chacun dans notre coin.

Qu'est-ce que cela vous apporte ?

J'apporte quelque chose en livrant un repas, mais je reçois bien plus en retour: les relations avec les autres nous enrichissent. Je ne laisse pas le carton devant la porte; je frappe à la porte, je discute avec les personnes; parfois elles me proposent un café; plusieurs m'appellent par mon prénom; la plupart du temps, elles sont heureuses de créer un contact car elles sont souvent très seules le reste de la journée. Cette activité me permet de me rendre compte de la chance que j'ai d'être en bonne forme et de savourer cette chance à chaque instant. J'apprécie aussi la collaboration avec l'équipe du CMS qui est fort sympathique.

JÉRÔME GLASSEY

À 40 ans, Jérôme Glassey est ainsi à la fois le plus jeune et le plus ancien des bénévoles sur le site de Nendaz puisqu'il distribue des repas à domicile trois fois par semaine depuis 18 ans déjà. Suite à un grave accident de la route, après de nombreux mois d'hospitalisation puis de rééducation, ce cuisinier de formation doit se rendre à l'évidence, il ne lui sera pas possible de réintégrer le rythme effréné du monde professionnel.

Quelle a été votre motivation pour devenir bénévole ?

Je me suis retrouvé à l'AI à la vingtaine à peine. À l'hôpital, j'ai moi aussi été dépendant, j'ai eu besoin d'aide. Je sais ce que c'est. Et j'avais envie de rendre la pareille.

Qu'est-ce que cela vous apporte ?

Les personnes sont contentes de côtoyer quelqu'un hors du corps médical. J'apprécie les échanges avec les personnes âgées et j'aime les faire rire. J'apprends à leur contact, parce qu'elles ont beaucoup à raconter entre leur vécu et le monde qu'elles ont vu évoluer à grande vitesse. Je me soucie de savoir si elles sont contentes des repas, je finis par connaître leurs préférences alimentaires. Pendant la période de Covid, j'avais mal au cœur de juste poser les plats devant la porte; j'appelais certaines personnes par téléphone pour discuter.

Le souvenir d'une rencontre en particulier ?

Violette; elle n'est plus là aujourd'hui, mais elle avait presque 100 ans. Elle se souvenait de tout. Elle me racontait la vie des années 30. C'était incroyable de l'écouter. Vaudoise d'origine, elle me vouvoyait, ce qui n'est pas le cas des Nendards. Un jour, elle m'a demandé, la voix tremblante, si elle pouvait me tutoyer. Cela m'a fait très plaisir.



Une partie des bénévoles avec la Conseillère communale Emilie Bornet et Pascal Praz, coordonnateur régional des sites.

De l'eau qui coule (presque) de source

L'approvisionnement en eau potable de la population est une tâche des communes qui ont aussi la responsabilité de la qualité de l'eau distribuée.

Cela requiert d'importantes infrastructures, des investissements réguliers et surtout une équipe bien formée et compétente, respectueuse en tout point des exigences fixées par la loi fédérale sur les denrées alimentaires.

Interview de Sébastien Michelet, responsable du Service des eaux à Nendaz.

QUELLE EST LA MISSION DU SERVICE DES EAUX ?

Notre mission est de garantir à la population de l'eau en quantité suffisante et surtout de qualité irréprochable. Voilà qui est vite dit mais cela englobe de nombreuses tâches, entre le contrôle des sources et des bassins versants, les prélèvements d'eau pour analyses, l'entretien et la planification du renouvellement des ouvrages tels que les conduites, les réservoirs, la station de traitement ou encore la mise à jour du Système d'Information du Territoire (SIT). Le Service des eaux assure un service de piquet 365 jours sur 365 et 24h/24 et doit être capable de prendre, en tout temps, les mesures de correction adaptées à chaque événement ou non-conformité constaté.

QUEL EST LE CHEMIN PARCOURU PAR L'EAU QUI SORT DE NOS ROBINETS ?

L'eau est soit captée directement d'une source et, dans ce cas, elle est considérée comme potable, soit elle vient des torrents de montagne et doit être traitée. Elle est transportée à travers tout un réseau de conduites avec des systèmes de coupe-pression chaque 150 mètres de dénivelé. L'eau doit être également stockée dans des réservoirs pour permettre de répondre à la forte variation de la demande au cours de la journée : tout

le monde a besoin d'eau en même temps le matin avant de partir travailler ou, exemple de pic de consommation insolite, à la mi-temps des grands matchs de football.

LE RÉSEAU D'EAU POTABLE GÉNÈRE AUJOURD'HUI DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE...

Effectivement, depuis 2019, la Commune de Nendaz, en partenariat avec le groupe Genedis, turbine ses eaux potables pour produire de l'énergie 100% renouvelable. Concrètement, les coupe-pression installés à l'entrée de trois réservoirs, à Siviez, Sofleu et Haute-Nendaz, ont été remplacés par des turbines. Ces dernières jouent le même rôle en réduisant la pression de l'eau dans les conduites tout en profitant de cette pression pour générer de l'énergie. Ces installations produisent ainsi près de 800 000 kWh/an, ce qui correspond à la consommation d'environ 170 ménages.

TOUS LES VILLAGES DE LA COMMUNE, SONT-ILS APPROVISIONNÉS PAR LA MÊME EAU ?

Non, la distribution d'eau potable est organisée en quatre grands secteurs :
- Rive gauche de la Printse (Siviez, Planchouet, Bleusy, Saclentse, Haute-Nendaz, Sornard, Fey, Condémines) : l'eau provient de la station de traitement de Tortin et de

sources captées dans ce même secteur

- Rive droite inférieure de la Printse (Basse-Nendaz, Beuson, Brignon et Baar) : l'eau provient de la source des Grangettes (située au-dessus de Beuson)
- Rive droite supérieure de la Printse (Clèbes, Verrey, zone de la Tchouaille et de Magrappé) : l'eau provient des sources de la Meinaz, de Combyre et du Fini
- Aproz : l'eau est fournie, par convention, par Aproz Sources Minérales SA

VOUS AVEZ PARLÉ DES SOURCES ET DES TORRENTS, MAIS L'EAU POTABLE EST-ELLE PARFOIS PRISE DANS LE BARRAGE DE CLEUSON ?

Oui, c'est vrai, nous achetons parfois de l'eau du barrage pour le réseau d'eau potable. Par convention, nous pouvons en retirer jusqu'à 1 million de m³ par année. Il s'agit d'une solution de secours lorsque les torrents et les sources ne suffisent pas à l'approvisionnement. C'est souvent le cas entre février et avril lorsque les sources sont au plus bas et que la population touristique fait plus que doubler la population résidente. Des achats d'eau au barrage de Cleuson sont également possibles lorsque les étés sont particulièrement secs.

COMMENT EST TRAITÉE L'EAU?

Comme déjà dit, les eaux qui sont prélevées sur les sources naturelles sont potables et peuvent donc directement être distribuées sans traitement préalable. La station de Pramounet dans la région de Tortin traite les eaux des torrents et du barrage de Cleuson. Si de l'extérieur, elle n'a rien d'impressionnant, il s'agit d'une véritable petite usine sur trois étages et 20 mètres de profondeur avec une capacité de traitement de 125 litres/seconde. L'eau passe à travers des filtres à sable qui retiennent les particules en suspension, puis est mélangée à de l'ozone, désinfectant qui n'altère pas le goût de l'eau, et qui élimine les bactéries et autres micro-organismes, avant de traverser des filtres à charbon pour détruire le surplus d'ozone.

COMMENT S'ASSURE-T-ON DE LA POTABILITÉ DE L'EAU?

Une fois par mois nous envoyons des échantillons d'eau au laboratoire cantonal pour des analyses à la fois bactériologiques et chimiques. L'eau est prélevée à la fois sur la rive gauche et sur la rive droite dans un souci de contrôle de l'ensemble du réseau, selon un plan bien établi et conforme à la législation.

EST-CE QUE L'ALIMENTATION EN EAU EST ASSURÉE POUR LES PROCHAINES ANNÉES À NENDAZ?

Oui, nous pouvons garantir l'alimentation en eau potable de la population. Cependant, il est à noter que nous avons besoin de plus en plus de l'eau du barrage car les torrents se tarissent de plus en plus tôt dans la saison. Il y a tout un travail à effectuer de rationalisation de l'utilisation de l'eau et de prévention autour de cette thématique.

COMBIEN CONSOMME EN MOYENNE D'EAU UN NENDARD OU UNE NENDETTE?

Il faut compter entre 150 à 200 litres d'eau par jour et par habitant. C'est un chiffre qui se situe dans la moyenne suisse et qui est assez stable. Nous devons répondre, cependant, à une demande en chiffre absolu qui n'est pas du tout constante durant l'année: elle augmente significativement durant les périodes de haute saison touristique en fonction de la fréquentation de la station.

QUELS SONT LES PROCHAINS INVESTISSEMENTS PRÉVUS?

Un investissement qui arrive à bout touchant est la construction d'une conduite reliant Planchouet au lieu-dit La Lombarde en dessus du village

de Clèbes en passant par Beuson. Cet ouvrage permettra de sécuriser l'approvisionnement en eau de toute la rive droite de la commune. D'autres investissements sont à l'étude actuellement notamment pour la rénovation du réservoir de Sofleu qui date des années 70 ainsi que le recaptage de la source des Bans.

Les chiffres

Provenance de l'eau potable

- 38.5% des sources
- 53.4% d'eaux brutes captées au torrent Be et à la Printse de Tortin
- 8.1% du barrage de Cleuson

4

Collaborateurs au Service des eaux

31

Sources captées

195 km

Conduites de distribution d'eau potable

5347

Nombre de clients

1805 257m³

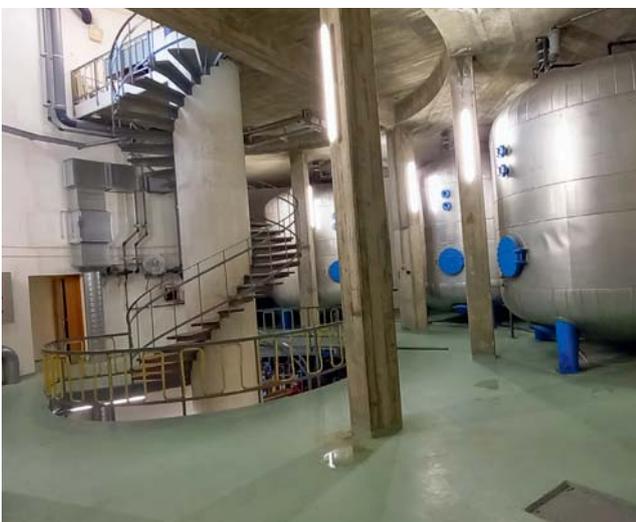
Consommation annuelle 2022

371

Bornes hydrantes pour la défense incendie

1.5

millions de francs d'investissements en 2022



Station de traitement de Pramounet.

Données sur la qualité de l'eau à Nendaz

Conformément à l'art. 275 de l'ordonnance sur les denrées alimentaires le distributeur d'eau a le devoir d'informer les consommateurs au sujet de la qualité de l'eau distribuée sur son territoire. Le Service des eaux de la Commune de Nendaz applique les normes strictes de la législation suisse sur les denrées alimentaires pour vous garantir une qualité d'eau irréprochable.

ANALYSES MICROBIOLOGIQUES

Les analyses microbiologiques révèlent la contamination de l'eau par des micro-organismes (bactéries, virus, protozoaires, etc.). Certains d'origine naturelle (sol, eau), comme les germes mésophiles, sont sans danger pour l'homme et sont tolérés dans une certaine mesure. D'autres, comme les *Escherichia coli* et les entérocoques, sont indicateurs d'une contamination par des matières fécales d'origine humaine ou animale. Ces analyses sont effectuées de manière méthodique tout au long de l'année. Les prélèvements sont effectués selon un protocole précis et transmis pour analyse au laboratoire cantonal. En 2021, aucune non-conformité n'a été observée et, en 2022, deux non-conformités ont été constatées. Néanmoins, l'alimentation en eau potable n'a pas été interrompue. Seule une désinfection et un rinçage des réseaux concernés ont été nécessaires.

ANALYSE CHIMIQUE

L'eau peut contenir des particules en suspension ou des éléments chimiques dont il convient de vérifier la teneur afin de maîtriser les risques d'altération de la santé des consommateurs. C'est ainsi que la turbidité (une eau turbide est une eau trouble), la teneur en substances minérales dissoutes et cations, la présence de pesticides ou d'arsenic sont analy-

sées. En cas d'anomalie, des mesures qui peuvent aller jusqu'à l'interruption de la fourniture sont prises.

DURETÉ DE L'EAU

Tout le monde, une fois ou l'autre, a constaté qu'avec une eau fortement minéralisée, il était difficile de faire mousser du savon et que, par chauffage, cette eau abandonnait un dépôt important au fond d'une casserole. Plus l'eau est dure, plus il faut entretenir les appareils domestiques et plus il faut augmenter le dosage de lessive. Les composés responsables de ces phénomènes sont les bicarbonates de calcium et de magnésium principalement. Une eau qui en contiendra beaucoup sera appelée «très minéralisée» ou «très dure».

L'unité de dureté est généralement le degré Français. Un degré Fr. correspondant à 10 mg/litre de carbonate de calcium. On peut ainsi classer les eaux selon les différentes catégories suivantes :

- eau très douce = 0-7 degrés français
- eau douce = 7-15 degrés français
- eau moyennement dure = 15-25 degrés français
- eau assez dure = 25-32 degrés français
- eau dure = 32-42 degrés français
- eau très dure = > 42 degrés français

Pour les villages de la rive droite, soit Basse-Nendaz, Beuson, Brignon, Baar, Clèbes, Biolleys de Brignon et Verrey, la dureté totale est de 12°F. Il s'agit d'une eau douce.

Pour les villages de la rive gauche, soit Haute-Nendaz, Sornard, Sac-lentse, Fey, Bieudron, la dureté totale avoisine les 5°F. Il s'agit d'une eau très douce.

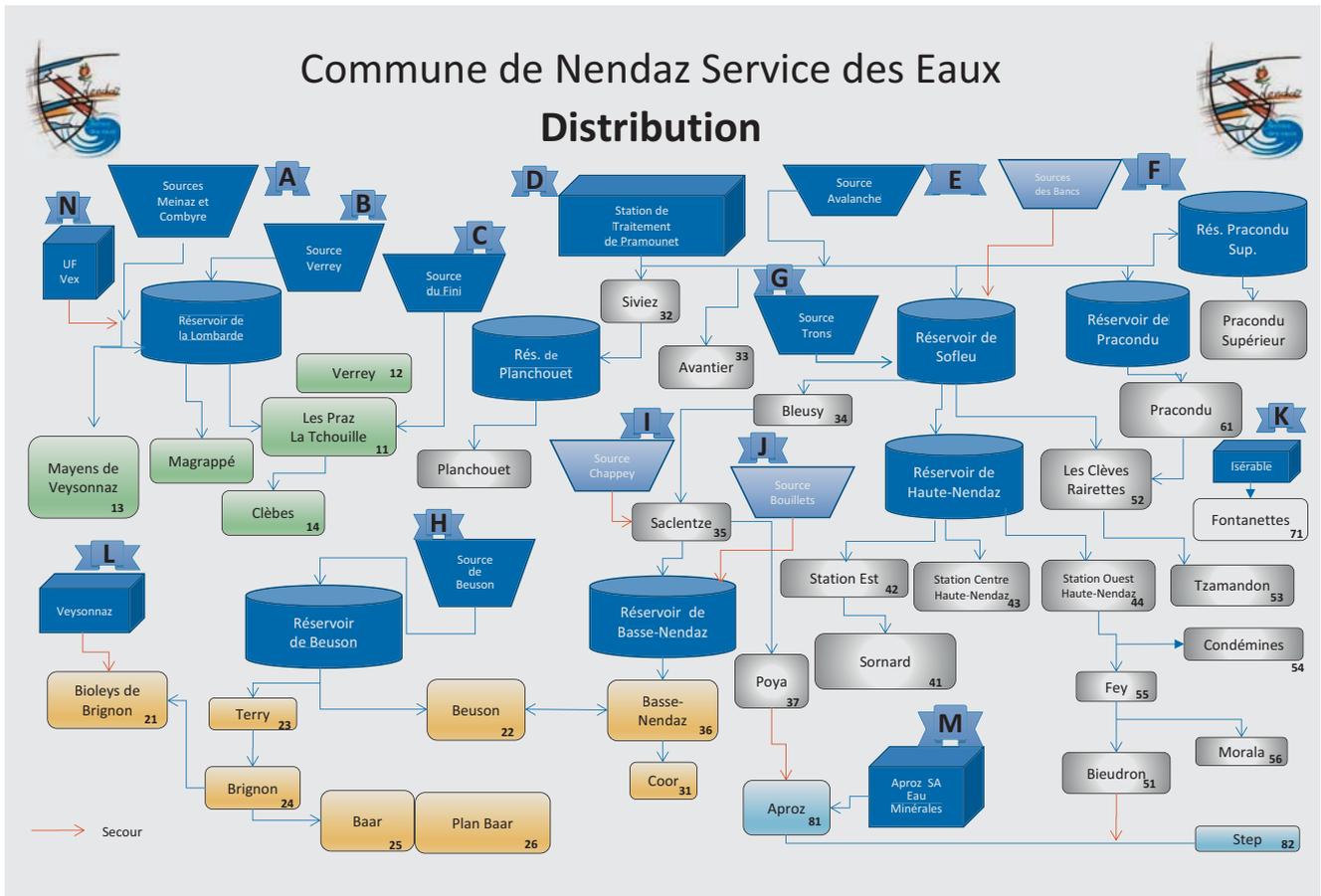
Pour le village d'Aproz la dureté totale avoisine les 25°F. Il s'agit d'une eau moyennement dure.

TENEUR EN NITRATES

Les nitrates sont des sels d'azote. Ils parviennent dans l'eau principalement par l'épandage d'engrais chimiques. Des teneurs élevées en nitrates sont nuisibles à l'organisme humain. La législation tolère jusqu'à 40 mg de nitrates par litre d'eau potable. À Nendaz, la teneur en nitrates se situe entre 1,2 et 4,4 mg/l.

Contact

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès du Service des travaux publics :
Administration communale
Service des travaux publics
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz
027 289 58 73
travauxpublics@nendaz.org



Commune de Nendaz Service des Eaux Analyse chimique

			Rive droite supérieur	Rive droite inférieur	Rive gauche	Aproz
Principaux village déservi			Mayen de Veysonnaz Verrey Clèbes Les Praz La Tchouille	Beuson Brignon Baar Basse-Nendaz Coor	Siviez Bleusy Saclentze Poya Basse-Nendaz Station Haute-Nendaz Sornard les Clèves Pracondu Prachavio Condémines, Fey Bieudron	Aproz, Champoline, Crêtalla, Step de Bieudron
			Min	Max		
Echantillons N° de 2022			22-61588	22-102294	22-70851	22-110397
300	Conductivité (à 20°C)	pS/cm	324	248	78	559
301	pH		6.8	8.2	8.0	8.3
304	Dureté totale	°F	17.80	14.00	4.1	30
305	Dureté carbonatée	°F	11.00	12.80	4.3	18
306	Calcium	mg/l	59.30	26.30	13.5	90
307	Ammonium	mg/l	0.1	< 0.05	> 0.05	0
310	Chlorures	mg/l	250	0.3	0.8	0.4
311	Sulfates	mg/l	50	72.6	20.8	3.6
312	Nitrites	mg/l	0.1	< 0.01	< 0.01	0
313	Nitrates	mg/l	40	0.4	1.5	1.8
314	Oxydabilité au permanganate	mg/l				
337	Magnésium	mg/l	7.7	18.1	2	18
355	Sodium par HPLC-IC	mg/l	200	1.3	2.9	0.8
356	Potassium par HPLC-IC	mg/l	5	0.4	1.0	0.1
Production 2022 m3			1 805 257	99 519	121 336	1 458 701
						125 701

Agriculture

Dossiers et projets

Le 1^{er} février dernier, la Commission agricole invitait tous les exploitants à participer à une séance d'information et d'échanges. État des lieux et présentation des pistes d'amélioration.

Une cinquantaine de personnes a participé à cette séance qui a permis aux autorités de rappeler et de présenter les soutiens déjà apportés à l'agriculture et sa vision à court, moyen et long terme pour promouvoir une agriculture rentable.

Les aides actuellement en vigueur représentent au total un montant annuel d'environ 500 000 francs :

- Aide financière à l'achat de machines agricoles neuves ou d'occasion
- Aide financière à la sauvegarde de la production de framboises à Nendaz
- Aide financière pour le maintien de la production d'abricots à Nendaz
- Aide financière à l'estivage
- Contribution pour la garde du bétail et le traitement des fumières
- Aide financière pour le lait et la viande commercialisés
- Subvention aux consortages des bisses et d'irrigation

La Commission agricole a présenté, lors de cette séance d'information, les différents projets en cours, qui sont également développés ci-dessous, tout en affirmant sa volonté d'en développer d'autres selon les besoins et demandes des agriculteurs.

IRRIGATION

Si la tendance ailleurs est à un concept d'irrigation avec grand bassin d'accumulation d'où part un réseau de distribution, la configuration du territoire nendard est particulière avec une eau prélevée essentiellement dans la Printse en fond de vallée et un acheminement par les bisses vers les deux versants.

Si des installations performantes sont en activité dans plusieurs secteurs (Bieudron, Moudonnaz, Pirys-Eudrans pour la région de Fey, Plozère ou Chaèdo pour la région de Haute-Nen-

daz, arrose-à-fond pour Basse-Nendaz, etc.), demeurent quelques zones dans lesquelles l'irrigation reste plus délicate. Si l'eau, pour l'heure, ne manque par chance pas à Nendaz, il convient, au vu de l'évolution climatique, d'anticiper la situation.

Un projet de plus de 2 millions de francs est en cours pour la région des Hauts et Bas de Fey. Il a déjà reçu l'aval de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), ce qui signifie qu'il pourra bénéficier d'un subventionnement à hauteur de 80% (Confédération, Canton et Commune). Les propriétaires doivent encore accepter leur part de financement (20% restant) ; la balle est dans leur camp.

Si ce projet se réalise, il ne subsisterait que deux secteurs critiques :

- Le secteur irrigué par les eaux du Bisse de Dessous : un mandat de pré-étude sera donné prochainement à un bureau technique. Les propriétaires seront informés dès qu'une estimation financière aura été réalisée.
- La région Clèbes-Verrey : la conduite de la Lombarde en cours de finition desservira les villages de Clèbes et Verrey avec de l'eau provenant principalement de Tortin. De ce fait, la conduite qui dessert actuellement cette région depuis les sources de la Tsa (Combyre) pourrait soudainement devenir disponible pour l'irrigation, entendu que la Commune n'en a plus l'absolue nécessité. Sans compter que dans la convention



© Droits réservés

signée avec NVRM, la Commune s'est réservé le droit de prélever «l'eau des canons» pour son irrigation. Toutes les conditions sont remplies pour mener une étude de faisabilité en 2024, et avec l'accord des propriétaires, sa réalisation pourra être envisagée les années suivantes.

LAITERIES

Actuellement, Nendaz disposent de deux laiteries, l'une à Brignon, l'autre à Haute-Nendaz. Il apparaît que ces deux exploitations ne peuvent survivre individuellement sur le long terme. Si les membres des deux consortages sont encore nombreux, force est de constater que les exploitants qui livrent du lait se comptent bientôt sur les dix doigts et que la relève manque cruellement. Si le Conseil communal et la Commission agricole ne prônent pas une politique de fusion à tout va, il semblerait que dans le cas d'espèce il n'y aura pas le choix car les quantités de lait ne sont plus suffisantes. En outre, une telle démarche permettrait de réduire les frais.

Une délégation de la Commission accompagnée du Président de la Commune a convié les deux comités à se mettre autour de la table. Elle tient à les remercier et les féliciter pour l'excellent état d'esprit dont ils ont fait preuve. Les deux comités vont poursuivre cette étude pour trouver la solution la plus favorable pour tous les exploitants. Les premières séances ont été très constructives. Une visite de la laiterie d'Etiez, qui a été construite dans le cadre d'une fusion entre trois laiteries (Lourtier, Champsec et Etiez), s'est faite le 5 mai dernier.

Les consortes ont pris conscience que la survie des laiteries dépend des exploitants actifs à qui ils ont donné plein pouvoir en renonçant à faire valoir leur droit de vote. C'est un geste de solidarité qu'il faut relever.

La suite des discussions et transactions permettra de déterminer les points suivants :

- Quel site paraît le plus adapté ?
- Quelle utilisation sera faite du site non retenu ?

- Une nouvelle construction s'avère-t-elle nécessaire ?

L'objectif visé est l'augmentation du rendement via le développement de la vente directe et une revalorisation des prix.

Ce projet pourrait bénéficier d'un soutien non négligeable du PDR «Cœur du Valais» (voir *paragraphe suivant*). La décision appartient aux exploitants qui espèrent être soutenus par les consortes.

À ce jour, la Commune apporte une aide modeste aux laiteries. Elle accepte d'accompagner ce projet de fusion à la seule condition que ces deux exploitations travaillent sur un projet unique, viable et rentable. Elle prend à sa charge notamment les frais d'étude qui sera menée par un bureau spécialisé. La Commune ne peut raisonnablement soutenir encore deux entités dont la viabilité sur le long terme n'est plus garantie. Les comités en ont été informés.



PDR «CŒUR DU VALAIS»

Les PDR (Projet de Développement Régional) encouragent la création de valeur dans l'agriculture et la collaboration régionale. En plus des objectifs économiques, les PDR peuvent poursuivre parallèlement des objectifs en rapport avec l'écologie, la société et la culture. Outre les projets d'investissements classiques tels que les fromageries, les projets innovants et le marketing peuvent également être soutenus. L'art. 93, al. 1, let. c de la loi sur l'agriculture permet à la Confédération de soutenir des projets de développement régional, à condition que l'agriculture y participe à titre prépondérant. L'objectif principal de cette coopération régionale est la création de valeur ajoutée dans l'agriculture. La coopération au sein du PDR vise à exploiter le potentiel de la région et à améliorer les revenus agricoles.

Le PDR soutient les projets qui ne bénéficient pas des subventionnements habituels jusqu'à hauteur de 60% environ.

La Commune soutient, depuis ses premiers pas, le PDR «Cœur du Valais» qui regroupera les exploitants des communes de Nendaz, Conthey, Vétroz et Ardon. Le projet préliminaire a reçu l'accord favorable de l'OFAG le 23 mai dernier. Dès l'acceptation définitive du dossier, il devra être réalisé dans le cadre du budget soumis dans un délai de 7 ans.

Ce PDR est une opportunité que les agriculteurs de Nendaz doivent saisir. L'assemblée constitutive s'est tenue le 6 juin dernier mais les exploitants qui n'ont pas pu y participer ont toujours la possibilité de le rejoindre. Dans le cadre de ce PDR, il est désormais temps d'examiner toutes les idées de projets comme la fusion des laiteries mentionnée ci-dessus, mais aussi la création de points de vente, la rénovation et transformation de



© Droits réservés

chottes ou de cabanes d'alpages pour développer l'agrotourisme, la création de gîtes, etc. Toutes les propositions sont aujourd'hui les bienvenues, même celles qui peuvent sembler à première vue utopiques. Une analyse en sera ensuite faite pour retenir les projets les plus prometteurs.

REMEMBREMENTS PARCELLAIRES

La configuration du territoire nendard complique la tâche de ses agriculteurs :

- parcelles trop petites et dispersées,
- terrains pentus ou inaccessibles avec des machines,
- terrains accessibles mais situés en zone à construire,
- insuffisance de contrats de location sur le moyen et long terme,
- progression de la forêt et des buissons,
- etc.

Cette situation renforce le sentiment d'insécurité sur la viabilité des exploitations. La nouvelle génération s'investira-t-elle autant que l'actuelle pour entretenir nos paysages ? Ce sujet soulève des inquiétudes ; c'est pourquoi, il est nécessaire d'agir dès maintenant pour améliorer les conditions cadres.

Rassemblement parcellaire

Idéalement, il faudrait réunir les petites parcelles afin que les surfaces soient soumises au droit foncier rural qui, malgré ses inconvénients, apporte l'assurance qu'elles resteront en mains agricoles. Mais il faudrait aussi rassembler les parcelles au plus près du lieu d'exploitation.

Pour réaliser une telle mesure, il n'y a idéalement et officiellement que le chemin du remaniement parcellaire (RP) ou des améliorations intégrales (AI) avec la création d'un ou plusieurs syndicats.

Il faut s'armer de courage et de patience car ces travaux peuvent durer jusqu'à 20 ans et sont un casse-tête administratif (subventionnement, discussions, négociations, mise à l'enquête, autorisations, recours, etc.).

Un moyen moins complexe serait de regrouper des parcelles en procédant à des échanges entre exploitants. Certains le font déjà, c'est une piste à développer davantage. Ce travail ne peut qu'être réalisé par les exploitants. La Commission pourra cependant apporter son soutien administratif pour toutes les démarches à entreprendre.

Terrains pentus

Étant donné sa topographie, le territoire nendard n'est pas toujours facile à entretenir. Or, il est important que les terrains pentus continuent à être fauchés ou proposés à la pâture, ce qui a un coût. Une réflexion est en cours pour élaborer un modèle de soutien supplémentaire aux subventions déjà accordées afin de mieux rémunérer ceux qui entretiennent notre paysage dans des conditions difficiles.

Terrains en zone à construire ou sans contrat de bail

Les terrains encore vierges de constructions sont généralement faciles à travailler et sont souvent entretenus par les agriculteurs mais sans la moindre garantie sur la durée. La réduction de la zone à construire renforce encore cette incertitude car aucun propriétaire n'accepte de signer un contrat de bail afin d'éviter toute entrave à une potentielle vente.

La Commune n'a aucune emprise sur cette problématique si ce n'est d'encourager les propriétaires qui savent pertinemment qu'ils ne vendront pas ou ne construiront pas dans les 10 prochaines années, de signer un contrat de bail avec l'agriculteur qui pourrait compter en toute quiétude sur ces parcelles pour la durée du contrat. L'agriculteur doit prendre conscience de ce risque et rechercher des terrains purement agricoles pour remplacer ces surfaces.

Les agriculteurs ont besoin de parcelles hors zone à bâtir pour exercer leur activité. Merci aux propriétaires de ce type de bien-fonds de proposer des contrats de bail à des agriculteurs, ce qui leur donne la sécurité nécessaire pour envisager des investissements.

Des propriétaires fonciers disposent aussi de terrains qu'ils entretiennent partiellement ou laissent devenir

progressivement vagues. Ces terrains seraient sans doute utiles aux exploitants. Ces propriétaires sont invités à contacter le Préposé agricole communal pour une mise en relation avec un exploitant qui pourrait s'en occuper.

La Commission agricole et bourgeoise encourage les démarches de déboisement total ou partiel pour réduire autant que possible l'avancée de la forêt sur les prairies et ce avant que de nouvelles parcelles soient définitivement cadastrées « forêt », tout en soutenant les projets de nivellement des terres qui améliore les conditions d'exploitation.

Gestion des déchets provenant de l'agriculture

L'article 6 du règlement communal sur les déchets, accepté par l'Assemblée primaire, mentionne que les déchets provenant de l'agriculture et qui ne peuvent être assimilés aux déchets urbains ne sont pas acceptés à la déchetterie. Les agriculteurs ont récemment été informés, via la directive d'application, que ce règlement concerne également les déchets provenant de l'agriculture. La Commission se penche actuellement pour trouver une solution moins contraignante pour l'élimination des déchets provenant de la taille ou de petits déboisements et leur revalorisation.



CONCLUSIONS

La Commission agricole a le devoir et la volonté d'être un soutien actif aux exploitants. Le Conseil communal est conscient des difficultés rencontrées et se montre très ouvert pour soutenir ce pan économique qu'est notre agriculture. Cet article présente quelques pistes mais il en existe certainement beaucoup d'autres.

Les projets et les demandes doivent toutefois émaner des exploitants qui ne doivent pas se résigner.

Au contraire, ils doivent faire preuve d'esprit d'entreprise, d'innovation pour améliorer la rentabilité, les conditions de travail et surtout l'avenir de leurs exploitations. Il faut travailler et réfléchir ensemble et développer une grande solidarité.

Il est indispensable que l'agriculture n'endette perdue et qu'elle permette aux exploitants d'en vivre décemment. C'est la seule solution pour intéresser la jeune génération à en faire sa profession.

La sauvegarde et la sécurité de notre patrimoine paysager sont très importantes et possibles seulement grâce au travail acharné des agriculteurs.

Notre Préposé agricole communal, David Fournier, se tient à disposition de nos agriculteurs pour tous renseignements ou demandes spécifiques (027 289 56 64, david.fournier@nendaz.org).

Jean-Charles Bornet,
Conseiller communal
Président de la Commission agricole
et bourgeoise

Les décisions du Conseil communal

De janvier à mai, le Conseil communal a tenu 9 séances.
Voici un aperçu, non exhaustif, des décisions représentant un intérêt public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Approbation de taxations ordinaires 2021 pour la taxe de promotion touristique (TPT).

Soutien financier à l'achat d'une remorque de poste sanitaire pour la section nendette des samaritains.

Présentation du projet de liaison Conthey/Haute-Nendaz par le Service cantonal de la mobilité.

Renouvellement de l'action de subventionnement à 50% des salaires des étudiants domiciliés à Nendaz et engagés cet été par des entreprises locales.

Renouvellement de la mesure des chèques familles pour un montant total de 365 000 francs.

Décision de refonte du site internet communal.

Sur proposition du parti libéral-radical, nomination de Rosine Carthoblaz, née le 06.12.97 et domiciliée à Sornard, comme membre de la Commission communale Sport, animation, culture et patrimoine en remplacement de José Michellod.

Acceptation des comptes 2022 de la Bourgeoisie de Nendaz.

Acceptation des comptes 2022 de la Municipalité de Nendaz.

Initiation, par la Commission «Administration générale et finances» d'une réflexion en vue de l'amélioration à moyen terme de l'attractivité fiscale de notre Commune.

Octroi d'un chèque de 70 francs à chaque citoyen majeur domicilié sur la Commune à faire valoir auprès des commerces locaux pour faire profiter les citoyens des bons résultats financiers annuels de la Municipalité.

1
Réclamation sur les taxes communales

1
Réclamation sur la taxe de séjour 2022

AFFAIRES SOCIALES ET JEUNESSE

8
Demandes d'aide sociale (nouvelles demandes ou renouvellements)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Signature d'une convention entre Aproz Sources Minérales SA et le CSI Printse pour la mise à disposition de l'entreprise au CSI d'un local situé sur sa parcelle.

5
Demandes d'autorisation d'exploiter

2
sanctions à des établissements publics pour troubles à l'ordre public

SPORT, ANIMATION, CULTURE ET PATRIMOINE

Soutien financier aux sociétés locales pour la mise en place de l'utilisation de la vaisselle réutilisable.

Renouvellement du stock de vaisselle réutilisable avant l'été avec l'achat de 700 verres pour compenser les pertes lors de précédentes manifestations.

ÉCONOMIE, TOURISME ET MOBILITÉ

Garantie de déficit accordée à NV Remontées mécaniques SA pour une ouverture prolongée des remontées mécaniques début juin et fin octobre.

Décision de louer une tente pour la période estivale et de l'installer sur la patinoire.

Rénovation des totems sis aux arrêts des bus navettes.

Approbation des comptes 2021-2022 de la Société de développement de Nendaz.

Maintien de la navette des bisces pour l'été.

Contribution communale pour les rabais des abonnements 4 Vallées en faveur des propriétaires de résidences secondaires jusqu'à un plafond de 410 000 francs pour l'année 2023-2024, le surplus étant à la charge de NV Remontées mécaniques SA.



© Droits réservés

AMÉNAGEMENT, BÂTIMENTS ET ÉNERGIES

Préavis favorable à la réalisation du projet de CAD (chauffage à distance) à Aproz.

Décision de la réfection totale de la toiture du bâtiment du centre sportif.

Centre scolaire de la Biolette à Basse-Nendaz : changements des fenêtres ainsi que travaux d'étanchéité sur le préau de salle de gymnastique.

86

Demandes d'autorisation de permis de construire (nouvelles demandes, renouvellements ou préavis)

INFRASTRUCTURES PUBLIQUES ET ENVIRONNEMENT

Approbation du projet d'installation d'un nouveau système de comptage des places disponibles dans les parkings de Haute-Nendaz et de Siviez.

Réfection de murs en pierres sèches sur l'itinéraire pédestre du bisse de Chervé.

Validation d'un contrat d'équipement dans le secteur Prameirâ supérieur à Haute-Nendaz notamment pour un meilleur accès au réservoir d'eau potable communal et pour équiper le secteur en canalisations d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux claires.

1

Vente d'une parcelle au lieu-dit Metson

1

Achat d'une parcelle dans la partie centrale du village de Fey

4

Adjudications pour des travaux en lien avec les réseaux d'eau potable et des eaux usées

1

Adjudication relative à des travaux sur le réseau routier

1

Adjudication pour des travaux d'essartage le long des torrents communaux

1

Traitement de réclamation contre une décision en matière d'infraction au règlement sur la gestion des déchets

1

Adjudication dans le cadre de la lutte contre les plantes envahissantes

BOURGEOISIE, FORÊT ET AGRICULTURE

Adoption de la convention entre la Commune de Nendaz et le Bisse de Dessous.

1

Demande d'aide pour l'achat de machines agricoles

ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Validation de l'organisation scolaire du primaire pour l'année scolaire 2023-2024.

7

Validations d'engagement d'enseignants pour les écoles primaires et le cycle d'orientation

PERSONNEL COMMUNAL

Les engagements

Le Conseil communal souhaite la bienvenue à toutes les nouvelles personnes engagée au sein du personnel communal et plein de succès dans leur nouvelle fonction. Il se réjouit de les voir renforcer des équipes en place ou remplacer des collaborateurs partis vers d'autres horizons professionnels. Ont ainsi été recrutés :

- 1 collaborateur technique au Service des travaux publics
- 1 collaboratrice administrative au Service social
- 1 agent d'exploitation
- 1 ouvrier d'exploitation à la station d'épuration de Bieudron
- 1 agent de police
- 1 assistant de sécurité publique
- 1 chef du Service social et directeur de l'EMS Foyer Ma Vallée
- 1 collaboratrice au Service des finances
- 1 urbaniste
- 1 chef de projet construction - bâtiments publics
- 1 collaborateur au centre sportif
- 1 collaborateur à la Section voirie du Service des travaux publics
- 1 assistante socio-éducative (ASE) à la crèche-nurserie d'Aproz
- 1 éducatrice de l'enfance à la crèche de Haute-Nendaz

Félicitations à notre apprenti

Auguste Martins a terminé avec succès son apprentissage d'employé de commerce au sein de l'Administration communale. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite de son chemin professionnel.

L'agenda d'août à décembre

AOÛT

1-15	Village de Cheesy
2, 9, 16	Marché Nendard
4, 11	Festival international de guitare
5	Tour des stations
8	Concert du pianiste Fred Snoek
10-13	Verbier E-bike Festival by Nendaz
19	Grand Raid BCVS
19	Tournoi populaire de beach-volley
20	La Reine des 4 Vallées
26	Nendaz Trail



SEPTEMBRE

2	Rassemblement cantonal des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Valais
3	Trophée de la Religieuse
3, 8, 9, 10	Exposition Lez'Arts aux Condémines
9	Pop in the City à Nendaz
10	Loto des enfants
24	Fête Patronale d'Aproz
Jusqu'au 30	Exposition Les Nend'artistes





**Retrouvez les événements ayant lieu à Nendaz
régulièrement mis à jour sur www.nendaz.org/agenda**

Agenda sous réserve de modification

OCTOBRE

- 1 Exposition Les Nend'artistes
- 1 Loto La Davidica
- 8 Loto La Rosablanche
- Dès le 13 Exposition Les Nend'artistes
- 15 Loto Hospitaliers de Lourdes
- 21 Combat des génissons
- 22 Loto de la Concordia

NOVEMBRE

- 4 Spectacle de la Chanson de la Montagne
- 9-26 Spectacle de la troupe de théâtre Mim'Osa
- 11 Spectacle des Ej'Ecochyoeü
- 11 Nuit des musées au Nind'art
- Jusqu'au 12 Exposition Les Nend'artistes
- 12 Loto Eglise d'Aproz
- 19 Loto du Secours Mutuel
- 26 Loto FC Printse-Nendaz



12

DÉCEMBRE

- 3 Loto du ski-club Arpettaz
- 10 Loto le Muguet
- 16, 17 Big Winter Opening
- 17 Loto des Ej'Ecochyoeü
- 23 Chants de Noël
- 25 Noël des enfants
- 28 Don du sang
- 29 Concert de Noël du chœur Saint-Michel
- 31 Nouvel An



25

Mémento

ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de Nendaz, 352, Basse-Nendaz

- Ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h ainsi que mercredi de 14 h à 17 h
 - Horaires téléphoniques : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- | | |
|--|--------------------------------|
| Secrétariat 027 289 56 00 | Police communale 027 289 58 50 |
| Travaux publics 027 289 58 70 | Cadastre 027 289 56 60 |
| Finances 027 289 56 20 | Édilité 027 289 56 50 |
| Service de la population 027 289 56 30 | Service social 027 289 57 00 |

AGENCE COMMUNALE AVS

Route de Nendaz 407

Basse-Nendaz

Pascal Praz, agent local

027 289 58 91

- Permanence téléphonique : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 9 h 30
- Rendez-vous sur demande

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Centre de la Biolette

027 288 58 30

- Ouverture au public : lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 18 h ; mercredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 18 h
- Horaire restreint en été : lundi de 14 h à 18 h

LUDOTHÈQUE

Centre de la Biolette

027 289 58 35

- Ouverture au public : lundi de 14 h à 16 h mercredi de 16 h 30 à 18 h 30
- Fermé durant les vacances scolaires

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

Service aide et soins à domicile

- Permanence administrative Jours ouvrables de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h : 027 563 57 01
- Permanence infirmière Jours ouvrables de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h : 027 563 57 20

Service d'assistance sociale

- 027 563 57 60

APEA DES DISTRICTS D'HÉRENS ET DE CONTHEY

(Autorité de Protection de l'enfant et de l'adulte)

027 607 51 60

apea-herens-conthey@admin.vs.ch

SOC

Service officiel de curatelle

027 289 58 92

CRÈCHE DU P'TIT BEC

027 289 58 25

- Permanence téléphonique : 6 h 45 à 11 h 30 et 13 h à 18 h 45

CRÈCHE ET NURSERIE LES GRENOUILLES

- Crèche 027 289 58 27
- Nurserie 027 289 58 28
- Permanence téléphonique : 6 h 45 à 11 h 30 et 13 h à 18 h 45

DIRECTION DES ÉCOLES

Pierre-Michel Bagnoud 079 515 15 10

DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Genedis SA à Vernayaz 027 763 14 11

ÉTAT CIVIL

À Sion 027 606 33 40

FEU

Guillaume Fournier, commandant des pompiers 079 608 07 13
Numéro d'alarme : 118

EMS FOYER MA VALLÉE

À Basse-Nendaz 027 289 57 00

GARDE-CHASSE

Christian Bornet 079 355 39 18

JUGE DE COMMUNE

Mireille Fournier 079 794 52 40

OBJETS TROUVÉS

Police municipale 027 289 58 50

OFFICE DU TOURISME

À Haute-Nendaz 027 289 55 89

PAROISSE

Abbé Félicien Roux 027 288 22 50

PRÉSIDENT DE LA COMMUNE

Frédéric Fragnière 079 277 65 08

RAMONAGE

Xavier D'Amico 027 288 67 12

DÉCHETTERIE ET DÉCHARGE DES ÉTERPAS

027 289 58 74 (bureau)

SERVICE FORESTIER

Ecoforêt 027 288 44 04

IMPRESSUM

Journal d'information de l'Administration communale de Nendaz

Tirage

3800 exemplaires

Parution

3 fois par an

Rédaction

Sonia Délèze

Graphisme, mise en page et impression

Picto+ graphic design SA, Nendaz

